Manchecourt : douze millions pour soutenir Maury

Publication : mercredi 23 novembre 2022 13:45

Le Courrier du Loiret, 23 novembre 2022

Aide aux entreprises

Douze millions pour soutenir Maury

Le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, s'est rendu lundi 21 novembre à l'usine Maury pour évoquer les aides de l'État aux entreprises impactées par la crise énergétique.



Roland Lescure et Jean-Paul Maury ont pu arpenter les allées de l'usine Maury Imprimeur de Manchecourt.

En pleine Semaine de l'industrie, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, est venu rendre visite aux dirigeants de l'entreprise Maury Imprimeur, dont les coûts de production ont explosé depuis le début de la crise énergétique.

Si Maury Imprimeur a déjà bénéficié de deux millions d'euros d'aides de l'État dans le cadre du plan résilience, ce sont près de dix millions supplémentaires qui seront accordés d'ici fin 2023. Cette aide variable ne concerne pas spécifiquement l'imprimerie loirétaine, mais toutes les entreprises nationales éligibles au plan de résilience. « J'ai été alerté par les éditeurs, nous souhaitons que la presse continue à se développer en France, que les livres continuent d'être imprimés. Maury est un champion national et en le soutenant aujourd'hui, nous soutenons l'ensemble de la filière », estime le ministre de l'Industrie.

L'augmentation des coûts

« Quand vous avez dix millions de plus à payer à un fournisseur qui n'étaient pas prévus, cela n'arrange pas nos comptes », explique Jean-Paul Maury, ancien PDG de Maury Imprimeur, qui accueille le ministre pour la visite. « En ajoutant nos autres fournisseurs, nous avons eu près de 40 % d'augmentation des coûts de production. Le papier c'est 70 % d'augmentation », ajoute Jean-Paul Maury. L'entreprise reste en effet, malgré les aides de l'État, très inquiète quant à sa pérennité pour 2023.

Le plan résilience

« C'est une subvention à trois niveaux d'aide », commence Roland Lescure. Pour le premier niveau, une aide plafonnée à quatre millions d'euros concernera toutes les entreprises, quel que soit le niveau d'énergie consommée dans le chiffre d'affaires, dont la facture liée à l'énergie a augmenté de 150 % en un an. « Ce critère-là sera malheureusement respecté par toutes les entreprises », constate le ministre. Pour les industries qui demandent plus d'énergie comme l'imprimerie ou la verrerie, un autre niveau d'aide pouvant atteindre les 50 millions d'euros sera mis en place. Un dernier seuil de subvention sera accordé aux entreprises soumises à une concurrence internationale.

Le choc énergétique étant dû en partie au conflit en Ukraine, le ministre de l'Industrie assure ne pas vouloir « que les entreprises portent seules le coût de cette guerre ».

Négociations avec les fournisseurs d'énergies

En plus des aides financières, le ministre Roland Lescure a assuré avoir signé une charte avec les distributeurs d'énergies pour que leurs clients soient « bien traités ». Rappelant également que les fournisseurs font aussi face à une augmentation des prix en intrants de l'électricité et du gaz, revendre à perte aux clients ne saurait être envisagé pour le gouvernement. « Aujourd'hui nous sommes dans une phase beaucoup plus coopérative qu'il y a quelques semaines, où tout le monde était sous le choc de la hausse des coûts et ne faisait pas tout à fait son travail parfaitement », a reconnu le ministre.

PAUL BUREAU

Phoca PDF